



Information pour la patiente consultant pour une échographie gynécologique

Qu'est-ce qu'une échographie? L'échographie est une technique médicale qui permet l'exploration du corps humain selon un procédé utilisant les ultrasons. Ces examens sont, selon les connaissances scientifiques à ce jour, sans danger.

Comment se déroule l'examen ?

L'échographie gynécologique se fait habituellement par **voie vaginale**. Dans ce cas, il est souhaitable d'avoir la **vessie vide**. Cette voie d'abord permet la meilleure visibilité des organes pelviens. Pour ce faire il est nécessaire d'introduire une sonde dans le vagin, ce qui n'est ni douloureux, ni dangereux. Dans ce cas, le capteur est placé dans un préservatif à usage unique. Cette protection est le plus souvent en latex: **si vous êtes allergique au latex** prévenez la secrétaire et l'échographe car des incidents ou des accidents peuvent se produire. Bien que le capteur ne soit jamais au contact du corps, il subit un nettoyage et une désinfection avant et après chaque utilisation.

Les conditions d'examen peuvent nécessiter de mettre les poings fermés ou un coussin sous les fesses. Si la cavité utérine est mal visualisée, votre médecin peut vous proposer d'injecter une minime quantité d'eau stérile dans l'utérus pour améliorer la visibilité (hystéro-sonographie). Dans ce cas il vous installera brièvement comme pour un examen gynécologique. Le désagrément est comparable à celui lors de la pratique d'un frottis.

En cas d'impossibilité de faire l'échographie par voie vaginale, par exemple chez des jeunes filles, des patientes vierges ou des patientes refusant cet examen, on le fait par **voie abdominale**. Dans ce cas il faut avoir la **vessie pleine**. Une sonde est posée sur la peau de votre ventre après étalement d'un gel destiné à favoriser le passage des ultrasons. Parfois, même avec une vessie parfaitement remplie, il n'est pas possible d'examiner les organes pelviens par voie abdominale. Dans ce cas particulier, le médecin peut vous proposer de faire l'examen par l'anus avec la même technique utilisée pour la voie vaginale.

Le médecin vous fera part de ses constatations lorsque l'examen sera terminé, moment où vous pourrez lui poser toutes les questions que vous désirez. En cas de doute sur une anomalie, le praticien vous en informera et pourra vous demander de revenir pour des échographies ultérieures ou de pratiquer d'autres examens radiologiques ou biologiques.

A l'issue de l'examen, un compte-rendu vous sera remis, accompagné des clichés correspondants. Un autre exemplaire est destiné à votre médecin afin que la transmission de l'information soit parfaite.

A quel moment ?

La programmation de l'examen est recommandée par votre gynécologue. En fonction du motif de l'échographie, il peut être nécessaire de la pratiquer un jour du cycle précis, en début de cycle (les 14 jours après le début des règles) ou en fin de cycle (les 14 jours avant les règles). Si vous êtes réglée, il est donc nécessaire pour nous de connaître la date des dernières règles. Habituellement, les règles ne gênent pas l'examen. Parfois l'examen est demandé précisément pendant les règles et parfois les saignements sont complètement imprévisibles.

A quoi sert l'échographie gynécologique? De multiples raisons peuvent amener votre gynécologue à vous prescrire cet examen :

- Un signe d'appel clinique (douleurs, saignements, masse, fièvre, irrégularités de cycle, absence de règles, infertilité)
- La surveillance d'une pathologie antérieurement connue (fibrome, kyste, anomalie des trompes)
- Un bilan pelvien avant intervention prévue (pour incontinence, lésion cancéreuse dépistée) ou pour une surveillance post-opératoire
- Le dépistage dans le cadre d'un risque familial, notamment en cas de gène augmentant le risque de cancer gynécologique (HNPCC, BRCA)
- La surveillance d'un traitement (infertilité, stérilet, ligature des trompes par implants)
- Dans le cadre d'une grossesse débutante : suspicion de fausse couche, de grossesse mal placée

Association avec une prise de sang

Si vous êtes en traitement pour infertilité et votre médecin vous a demandé une prise de sang en même temps que l'échographie, vous avez la possibilité de programmer les deux entre 7h30 et 8h du matin. Vous bénéficierez d'un prélèvement sanguin sur place, les résultats sont rendus au médecin prescripteur avant 13h00.